

ciaux qui seront adoptées de temps à autre. Il servira de centre pour l'élaboration de programmes et de recherches dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et du bien-être sociaux. Il coordonnera les travaux administratifs fédéraux dans le domaine de la santé et du bien-être. Il aidera à coordonner les travaux d'hygiène et de bien-être du Dominion et des provinces en vue de l'établissement d'un programme national complet devant comporter un plan national d'assurance-santé. Il sera aussi chargé de l'administration des allocations familiales ainsi que de l'exécution d'un plan national contributoire de pensions de vieillesse.

Un mot en terminant au sujet d'une couple de questions qui ne relèveront pas immédiatement du nouveau ministère. Il n'est pas un département de la sécurité sociale. La sécurité sociale est une fin de grande envergure, l'objectif de toutes les lois sociales. Les moyens pour l'atteindre diffèrent. L'assurance-santé en est un. L'assurance-santé et divers autres genres d'assurance sociale constituent d'autres moyens d'assurer la sécurité sociale, mais le moyen le plus important de la réaliser est l'emploi intégral. Par conséquent, toutes les mesures qui contribueront à l'emploi intégral peuvent passer pour des mesures de sécurité sociale, mais elles relèveront de divers ministères. Par exemple, les questions relevant de ce ministère et que nous avons discutées ces quelques derniers jours se rattachent d'une façon ou d'une autre à l'embauchage. L'emploi est du ressort du ministère du Travail et d'autres départements. Le ministère des Affaires des anciens combattants favorisera la sécurité sociale par l'application de diverses mesures de son ressort. L'assurance-chômage est une forme d'assurance sociale et non pas la sécurité sociale elle-même; elle n'est, comme je l'ai dit, qu'un moyen d'atteindre cette fin. C'est au ministère du Travail qu'est confiée actuellement l'administration de l'assurance-chômage. Pour le moment, et la raison en est évidente, nous n'avons pas l'intention de la faire passer du ministère du Travail au département de la Santé et du bien-être social. Les travaux du Service sélectif et des divers bureaux de placement constituent une partie très importante des fonctions du département du Travail qui ont quelque relation avec la reconstruction. Ces deux services sont intimement liés, et pour cette raison, il n'est pas opportun pour le moment de confier la gestion de l'assurance-chômage au nouveau département. Avec le temps, cependant, il se peut qu'à mesure que les services sociaux prendront de l'ampleur, de

nouveaux transferts d'autorité et de nouveaux arrangements se fassent entre les divers ministères fédéraux.

La vaste portée des problèmes que fait surgir une importante amplification de la sécurité et du bien-être publics rend indispensable l'établissement d'un département distinct dirigé par un ministre chargé de ce seul ministère, si nous voulons que notre programme soit exécuté efficacement et que les mesures fédérales soient, comme il convient, coordonnées avec les efforts des autorités provinciales et municipales.

Nous avons longuement disserté sur un ordre social nouveau qui doit naître après la guerre. Je me suis de temps à autre arrêté à cette question et en chaque occasion, j'ai répété avec insistance que, à moins que cet ordre nouveau ne soit déjà passablement en voie d'être établi au moment où la guerre prendra fin, nous pourrions peut-être, après cette époque, l'attendre en vain.

J'espère que les mesures que le Gouvernement a présentées au cours de la session actuelle, notamment la création des trois nouveaux ministères,—Affaires des anciens combattants, Santé nationale, bien-être et Reconstruction,—qui, tous trois sont intimement liés à nos projets d'après-guerre, démontrent suffisamment que le Gouvernement actuel se préoccupe beaucoup des graves problèmes sociaux que nous aurons à résoudre immédiatement après la guerre et qu'il n'attend pas la fin du conflit pour chercher les moyens de réaliser ces buts.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): Je désire ajouter quelques mots pour indiquer notre attitude à l'endroit du bill dont la Chambre est présentement saisie. Les honorables députés, d'une façon générale, conviendront avec le premier ministre (M. Mackenzie King) que comme nation, nous prenons de plus en plus conscience des responsabilités qui nous incombent touchant la question du bien-être humain. L'époque où personne n'était regardé comme le gardien de son frère, même dans l'acception large de ce mot, est décidément révolue; au point de vue politique, économique et social, nous avons dépassé ce stade depuis longtemps. Nous devons veiller au bien-être d'autrui et non seulement au nôtre. Ce sentiment a été lent à se traduire en acte; la guerre a probablement hâté cette transition; en tout cas, quant à notre attitude actuelle à l'endroit du bien-être de nos enfants et des déshérités du sort, quel que soit leur âge, nous avons déjà réalisé de grands progrès. On peut dire, je crois, que ce qui était considéré comme hétérodoxe par la dernière génération, est regardé aujourd'hui

[Le très hon. Mackenzie King.]